

Le gouvernement espagnol se prépare à « mettre en carte » les organisations ouvrières

(I.N.O.).— Le capitalisme de tous les pays ressent le besoin d'embrigader les ouvriers et les chômeurs dans des organisations qui fassent d'eux les esclaves dociles du patronat et de l'état. Les politiciens « socialistes » exploitent largement cette situation à leur profit pour devenir les législateurs du prolétariat et pour étendre leur emprise sur le mouvement ouvrier en y détruisant tout ce qui est révolutionnaire. Tel est le cas en Espagne. Le gouvernement espagnol, sous l'inspiration et avec la collaboration du parti socialiste, vient d'arrêter les termes d'une loi de réforme sur les associations ouvrières. La mise en vigueur de cette loi n'a pas encore eu lieu à l'heure où nous écrivons ; mais elle est tenue en réserve pour être appliquée au besoin avec toute sa vigueur.

L'application de cette loi signifierait pratiquement l'interdiction de toutes les organisations qui se situent à gauche du Parti Socialiste officiel et de l'U.G.T. (syndicats réformistes dirigés par Largo Caballero, ministre du Travail). Elle est une machine de guerre contre la C.N.T. et contre les organisations anarchistes et communistes.

En premier lieu, la loi décide que tout membre d'une organisation ouvrière doit avoir atteint l'âge de 16 ans. Or le gouvernement espagnol n'hésite pas à autoriser l'exploitation des enfants à partir de 12 ans ; il est évident que cette disposition de la nouvelle loi tend à faire des jeunes ouvriers, grâce aux patronages catholiques, et grâce au sport bourgeois, des esclaves soumis, des auxiliaires de la police et des briseurs de grève. En deuxième lieu, un casier judiciaire vierge est exigé pour accéder aux moindres

fonctions dans les organisations ouvrières ; cela équivaut à exclure tous les révolutionnaires expérimentés qui ont combattu illégalement sous l'ancien régime.

Enfin la liste de tous les membres avec mention du nom, du métier et de l'adresse complète de chacun doit être transmise au gouvernement. Toutes les cartes sont contrôlées par le ministère du travail. C'est l'étatisation du mouvement ouvrier sous sa forme la plus complète. C'est le fascisme avec tout son programme démagogique et policier. Pour régler les conflits du travail siégeront des commissions d'arbitrage composées par parties égales de patrons et d'ouvriers – *ceux-ci devront obligatoirement faire partie de l'U.G.T. réformiste* – et les décisions de ces commissions seront *sans appel*.

Cette loi réactionnaire par excellence et digne en tout point de la « République espagnole (des assassins) des travailleurs » est prête à entrer en vigueur d'un moment à l'autre. En accepter le principe serait trahir ouvertement la classe ouvrière. Prétendre en retarder l'application en rendant celle-ci pratiquement inutile par une politique d'abstention et de compromis, serait tomber dans une trahison encore plus perfide. La seule issue est de dénoncer cette loi scélérate et de s'opposer à sa mise en vigueur par une contre-offensive sans restriction. Le terrain de l'illégalité est celui de la répression bourgeoise, mais il est aussi celui de la victoire prolétarienne, n'en déplaise à MM. les socialistes de gouvernement. Préparons-nous à soutenir internationalement une lutte décisive des travailleurs espagnols.

[/(Inédit. Reproduction autorisée.)/]